

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 442 Subvention (2.138.805 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 adoptée au Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement, au titre de 2018 attribuée à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, Hôtel de Saint-Aignan, 71 rue du Temple (3e) est fixée à 2.138.805 euros soit un complément de 1.069.402 euros après déduction de l'acompte déjà versé. (16209 /2018-03806).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme un avenant à la convention signée le 18 janvier 2018.

Article 3 : La dépense, soit 1.069.402 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3122.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO